

SEANCE DU 23 AVRIL 2014

Commissions Communales

Le Conseil Municipal a désigné les membres des différentes commissions :

- **Commission des finances** : Laurent Ganivet, Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec
- **Commission appel d'offres** : Laurent Ganivet, Président, Jean-Michel Leray, Daniel Darcel, Jean Morvant, délégués titulaires, Hervé Le Gall, Gérard Pierre, délégués suppléants
- **Commission administration et travaux** : Jean-Michel Leray, Président, Hervé Le Gall, Alain Le Fur, Daniel Le Rouzic, Mikaël.
- Sous commission : Aménagement, travaux du bourg** : Jean-Michel Leray, Président, Daniel Darcel, Daniel Le Rouzic, Christian Le Danvic, Patrick Pomme.
- **Commission affaires scolaires** : Caroline Le Morzadec, Présidente, Eliane Le Morzadec, Sandrine Pérès.

Le Maire propose de nommer Madame Roué Marie Christine, chargée de mission des rythmes scolaires. Madame Roué Marie Christine sera chargée d'intervenir et d'assister à toutes réunions concernant la mise en application de la réforme des rythmes scolaires.

- **Commission agriculture, commerce et artisanat** : Daniel Darcel, Président, Alain Le Fur, Eliane Le Morzadec, Jean Morvant, Patrick Pomme.
- **Commission patrimoine, tourisme**
- **Commission culture, animation, loisirs** : Eliane Le Morzadec, Présidente, Caroline Le Morzadec, Hervé Le Gall, Patrick Pomme.
- **Membres bénévoles du CCAS** : Le Maire informe qu'il a nommé 4 membres bénévoles (Sylvia Le Bail, Josiane Le Mestre, Marie-Christine Roué, Marion Quidelleur)
- **Commission communication**: Caroline Le Morzadec, Présidente, Laureznt Ganivet, Jean-Michel Leray, Michel Rouditch (bénévole)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de Subvention au titre de la réserve parlementaire

La Commune a pour objet de réaliser l'aménagement du bourg. La 1ère phase, en 2013, a consisté à réaliser l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques et la réfection du réseau d'eaux pluviales. En 2014, la seconde phase consistera à aménager le centre bourg traversé par la RD18, sécuriser cet axe par des dispositifs réduisant la vitesse de la circulation, élargir les trottoirs, créer un arrêt de bus selon les préconisations du Conseil Général.

La maîtrise d'œuvre de l'ouvrage a été confiée au cabinet Poinas qui a estimé l'ensemble des travaux à 195 144.95€/HT, honoraires 11 708.70€ /HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire
- de valider le plan de financement

DEPENSES	Montant HT
Travaux	177 404.50€

Marges Imprévus	17 740.45€
Honoraires	11 708.70€
TOTAL	206 853.65€

SUBENTIONS sollicitées	Dépenses Plafond	ou Taux	Montant prévu
DETR	160 000€	27%	43 200.00€
Conseil Général	206 853.65	35%	72 398.78€
Pontivy Communauté	206 853.65	50% du solde	45 627.43€
Autofinancement			37 627.44€
Réserve parlementaire			8 000.00€
TOTAL			206 853.65€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de réalisation d'un diagnostic éclairage public

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) en date du 7 mars 2008, notamment l'article 2.3.2 relatif à la réalisation de toutes études techniques.

Vu la délibération n° 2009 – 044 du 3.12.2009 du comité syndical du SDEM, validant le plan de financement des diagnostics éclairage public.

Monsieur le maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de conduire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Monsieur le maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes .

Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Monsieur le maire indique enfin que le SDEM a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes les prestations détaillées ci-avant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'étude retenu
- de prendre en charge pour cette intervention un coût de 13€ HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM et l'ADEME au minimum à 40% et au maximum à 80%.

Subvention Amicale Laïque

L'Amicale Laïque sollicite une subvention pour financer un projet de classe transplantée en 2014 sur le thème de la Renaissance à Chailles. 21 élèves du cycle 3 sont concernés pour un coût de 328€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 110€/enfant à l'amicale laïque soit la somme de 2 310€.

Délibération adoptée à l'unanimité

Indemnité du trésorier

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Richard POULIQUEN, comptable du trésor, le taux maximum de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982.

Cette indemnité se cumule avec l'indemnité allouée à l'occasion des documents budgétaires fixée par arrêté du 16 décembre 1983.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Régie Médiathèque

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer la cotisation d'adhésion à la Médiathèque à 5€ par famille à compter du 1er janvier 2015.

L'adhésion concerne l'emprunt de livres ou l'utilisation des ordinateurs.

Délibération adoptée par 14 voix pour, 1 abstention.